

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 février 2014 - 19H00

Présents : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, Melle MAZIER Maryvonne, M. POUILLET Marcel, Mme ALVES Laurence, M. PHILIPPE Didier, M. GREGORIO Francisque, M. GIRARD Guillaume, Mme ROSSIGNOL Nicole, M. FRANCISCO Alvaro, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

Absents excusés : Mme MEGE Isabelle, Mme ARRIETA Marie-claude, M. FOURNIER Benoît, M. BEDABOUR Lionel.

Mme BOROT, Releveuse Municipale de Manzat, assistait à la réunion.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- AFFAIRES FINANCIERES :
 - Comptes administratifs et comptes de gestion 2013
 - Budgets 2014
 - Vote des taux
- PROJETS - TRAVAUX
- QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES FINANCIERES :

Comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline LONCHAMBON délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par Mr Pascal ESTIER, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>BUDGET PRINCIPAL</i>				
TOTAUX CUMULES	1 372 730,80	1 786 757,87	1 471 567,17	1 518 631,30
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	414 027,07	EXCEDENT	47 064,13
<i>ATELIER-RELAIS</i>				
TOTAUX CUMULES	11 595,60	23 451,63	19 620,17	7 764,14
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	11 856,03	DEFICIT	11 856,03
<i>LOTISSEMENT</i>				
TOTAUX CUMULES	36 435,55	36 435,55	36 435,55	0
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	0	DEFICIT	36 435,55
<i>ASSAINISSEMENT</i>				
TOTAUX CUMULES	40 710,14	70 872,53	89 179,26	85 053,00
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	30 162,39	DEFICIT	4 126,26

- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif 2013 est approuvé à l'unanimité avec des recettes de fonctionnement de 1 786 757,87 €, des dépenses de 1 372 730,80 €, donc un excédent de 414 027,07 €. Les recettes d'investissement sont de 1 518 631,30 €, les dépenses de 1 471 567,17 €, donc un excédent de 47 064,13 €.

Les comptes administratifs des budgets annexes sont clôturés à 11 856,03 € en excédent de fonctionnement pour l'atelier-relais. Pour l'assainissement, un déficit de 4 126,26 € clôture la section investissement et un excédent de 30 162,39 € la section de fonctionnement.

Compte de gestion 2013

Les comptes de gestion 2013 dressés par la Receveuse municipale sont identiques aux comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve. Ils ont donc été adoptés à l'unanimité.

Budget 2014

Le budget communal 2014 reprendra l'excédent de fonctionnement à raison de 116 385,20 € en fonctionnement et 297 641,87 € en investissement. Pour le budget assainissement, l'excédent sera repris en fonctionnement pour 9 796,13 € et en investissement pour 20 366,26 €. Il s'équilibre à 1 660 034,00 €. Les recettes des contributions directes et DGF seront connues prochainement et sont estimées à 330 440 € et 146 000 €, l'attribution de compensation communautaire de 526 485 € (dont un remboursement d'une créance du CIAS de 17 486 €). Les dépenses imprévues sont évaluées à 47 200 €.

Le budget investissement d'un montant de 1 309 590 € prévoit des acquisitions de terrains, des travaux dans les bâtiments communaux avec la fin de la réhabilitation de l'ancienne école de Comps, des travaux d'aménagement au stade, la réalisation de la voirie au nouveau lotissement du bourg et des études de mise en conformité du Foyer Rural notamment. Les opérations financières d'un montant total de 505 000 € concerneront, entre autres, en dépenses le remboursement des emprunts, la fin de l'étude du Plan Local d'Urbanisme et en recettes la récupération du FCTVA pour 157 967 €, l'excédent de fonctionnement de 297 641 €, le prélèvement sur le budget fonctionnement 2013 de 220 000 €. Un emprunt de 200 000 € sera contracté pour la réalisation du nouveau lotissement.

Quant au budget d'assainissement, il s'équilibre à 68 293 € en exploitation et 351 060 € en investissement. La redevance d'assainissement de 64 247 € sera reversée prochainement par la SEMERAP qui a obtenu la délégation du service public en juillet 2013. Les dépenses concerneront la fin de l'étude diagnostique des réseaux et l'inscription d'une première tranche de travaux importants sur les installations. Il est rappelé que les raccordements et les extensions d'assainissement pour les nouvelles constructions sont très onéreux surtout sur les routes départementales et ne sont jamais couverts par la participation de 750 €.

Les participations au service d'ordures ménagères passent de 10,50 € à 10,80 € par habitant. La facturation des redevables est augmentée de 90 à 91 € en part fixe et la part variable de 47 € à 48 €.

Les budgets 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Vote des taxes 2014

Le Conseil Municipal décide pour 2014 d'augmenter de 1% les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 % .

PROJETS – TRAVAUX :**Ancienne école de Comps :**

Les menuiseries extérieures, la toiture et les façades sont quasiment terminées.

Le Conseil Municipal donne son accord pour :

- signature d'un avenant avec l'Agence SOCOTEC pour ajouter une mission de vérification initiale des installations électriques d'un coût de 350 € HT, soit 420 € TTC.

- signature d'un avenant avec l'entreprise SUCHEYRE pour une moins-value de 281,51 € HT, soit 337,81 € TTC sur des travaux en moins sur l'extension, le plancher haut du rez-de-chaussée, de l'étage, le bardage zinc et un encadrement de baie et des travaux supplémentaires pour la réfection de la toiture.

- signature d'un avenant avec l'entreprise ECB pour une moins-value de 839,01 € HT, soit 1 006,81 € TTC concernant la suppression de couvertines, le remplacement de tuyaux de descentes extérieurs, remplacement de l'étanchéité sur bois par celle sur béton...

Equipement téléphone : signature du devis de l'entreprise SERANGE pour les travaux de génie civil, dans le village de Comps, en accompagnement de l'enfouissement des réseaux électriques, d'un montant de 4 162,80 € TTC ;

SIEG :

Accord est également donné au SIEG pour un complément d'éclairage public Chemin des Creux pour un coût restant à la Commune de 2 750,42 € TTC.

Le Conseil Municipal souhaite mettre en attente le projet du SIEG pour la 2^{ème} tranche de mise en conformité et réfection de l'éclairage public dont la part communale est fixée à 25 042,77 €, avec de la part de la commission ad'hoc une étude précise du dossier et des réelles potentialités futures d'économie.

Zone Bourg sud : Afin d'assurer le raccordement à l'assainissement de la Maison de la Musique et de préparer l'aménagement de la zone Bourg Sud, un appel d'offres a été lancé pour la création du réseau d'assainissement, pour une estimation de 80 000 € HT. L'ouverture des plis aura lieu le 07 mars.

Questions diverses :

Associations : Mr Guillaume Girard informe le Conseil Municipal qu'un incident s'est produit lors d'une séance de soirée-cabaret au Foyer rural avec des membres de la troupe Chamboule Touthéâtre, qui ont vivement critiqué le spectacle présenté. Le Conseil Municipal juge que la nature et la forme de ces critiques ne sont pas recevables pour l'accomplissement d'une vie collective sereine. Il serait utile que la nouvelle troupe fasse preuve d'un peu d'humilité et prenne complète connaissance des travaux effectués depuis plusieurs décennies par l'Association du Foyer Rural et de son implication solide dans le cadre public communal.

Classement dans le domaine public communal :

Le Conseil Municipal donne son accord pour intégrer dans le domaine public communal la section de route départementale 19 située Avenue de la Gare et menant aux Maisons Rougier, ayant été transférée par le Conseil Général par délibération du 09 décembre 2013.

Voiries communales : Mr le Maire rappelle le désaccord avec le Conseil Général concernant le classement des voies à gros trafic routier, dont des poids-lourds, comme la Route de l'usine fortement dégradée par le transit et la rue du Coudy. Ces routes devraient être classées départementales.

Document unique : Réalisé par la Commune et l'assistant de prévention de Manzat-Communauté, après réunion avec les employés communaux, il est validé par le Conseil Municipal pour transmission au Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en vue de son approbation.

Section de Tournobert : les élections concernant l'avenir des propriétés sectionnales auront lieu en avril prochain.

Ecoles : Suite au CA du Collège, l'association des parents d'élèves a pris une motion concernant la forte baisse des crédits du service documentation. Le matériel de la salle de sports étant utilisé par les élèves de l'école élémentaire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € au Foyer Socio-éducatif du Collège pour participer à son remplacement.

SICTOM : Lors de l'assemblée générale, il a été décidé de fournir des bacs jaunes pour le tri du plastique, carton, papier ...aux habitants de St-Georges-de-Mons et Les Ancizes-Comps. Le SICTOM compte plus de 18 000 redevables, 4 déchetteries. Avec l'entrée en régie au 1^{er} janvier 2014, des économies de 170 000 € seront effectuées. La redevance des résidences secondaires s'effectuera désormais en fonction de la consommation d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.